

DESCRIPTION DES OPERATIONS

- 1° Détection et balisage des conduites et du câble coaxial**
La détection du câble sera réalisée à l'aide d'un détecteur par l'agent technique spécialisé de SPSE.
Le balisage sera effectué de la façon suivante :
- 2 piquets à tête rouge espacés de 10 m seront disposés de part et d'autre des parties des conduites à dégager.
- 2 piquets à tête bleue espacés de 10 m seront disposés de part et d'autre du tronçon de câble à dégager.
- Entre les piquets extrêmes, le tracé du câble sera repéré en continu. Il sera matérialisé à même le sol par une ligne bleue.
La profondeur du câble, par rapport au T.N, sera recherchée tous les mètres.
Un croquis au 1/200ème sera établi à la suite du repérage et du balisage à même le chantier, avant le démarrage des terrassements, il fera apparaître :
- La position en plan des conduites et du câble,
- La position du câble.
Ce croquis (PB/PL 39) sera signé par l'agent SPSE chargé de la détection des structures.

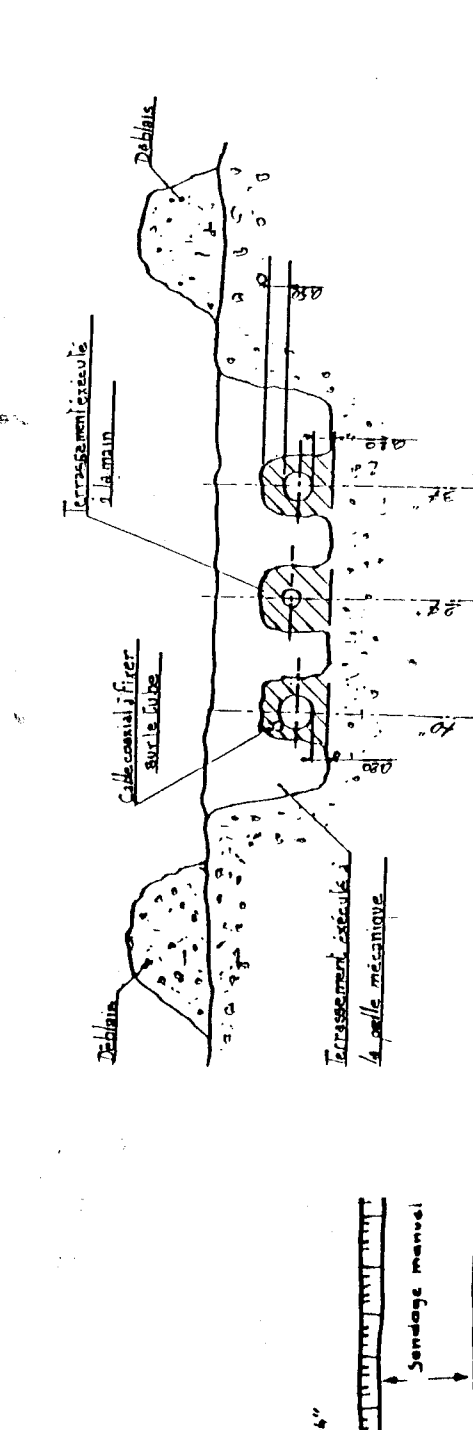
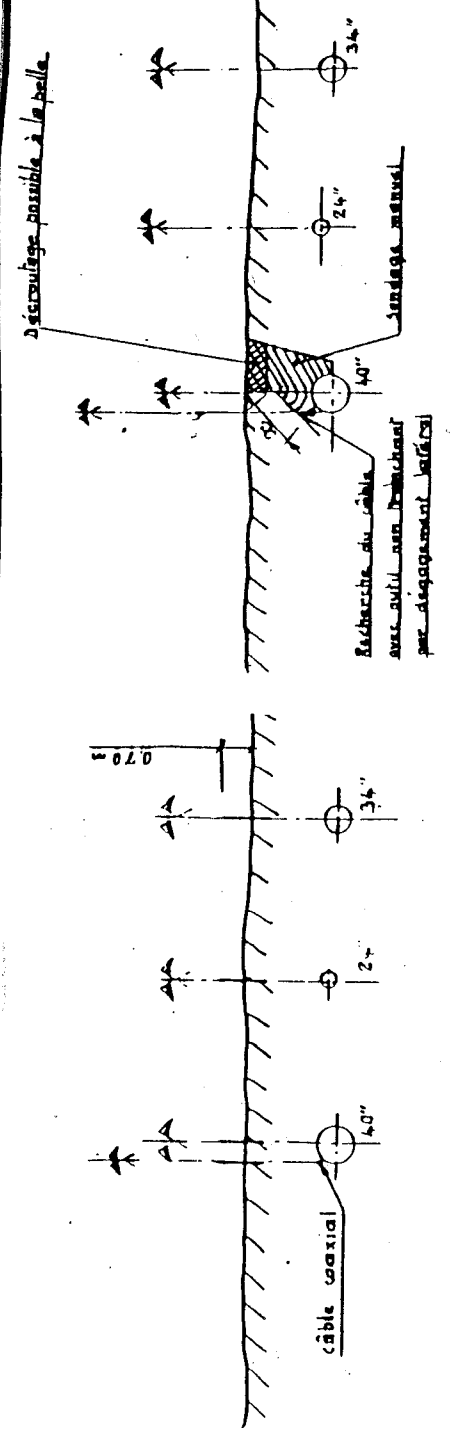
- 2° Sondage de vérification**
Le sondage sera exécuté avec la plus grande prudence. La pelle mécanique pourra être utilisée mais ne devra pas s'approcher à moins d'un mètre du câble. Si ce dernier a pu être localisé avec précision et que sa position ne présente aucune ambiguïté. En cas de doute, sur la position du câble, le sondage sera exécuté uniquement à la main. Les pics et les tranchants des pioches seront au préalable arrondis à la meule.
3° Maintien de la signalisation des structures
Les piquets devront subsister pendant l'exécution des travaux. Tout piquet déposé ou arraché sera immédiatement remis en place.
En cas de décapage de la terre végétale, le tracé du câble sera reconstitué en continu. Il en sera de même au cours des travaux à la pelle mécanique si le marquage était effacé par les manoeuvres de l'engin.

- 4° Execution du terrassement à la pelle mécanique**
L'attention du conducteur d'engin doit être tout particulièrement attirée sur les risques de coupure du câble et des chocs sur les conduites. En aucun cas le godet de la pelle ne doit s'approcher à moins de 0,50 m des structures. Le conducteur d'engin doit toujours, de son poste de travail apercevoir l'ouvrage qu'il déterre.
De plus, le godet de la pelle ne doit pas terrasser à plus de 1,2 m en arrière de la partie visible de la structure à dégager et dans le sens de travail de la pelle, le découvrment du câble à la main doit suivre immédiatement le travail de la pelle.

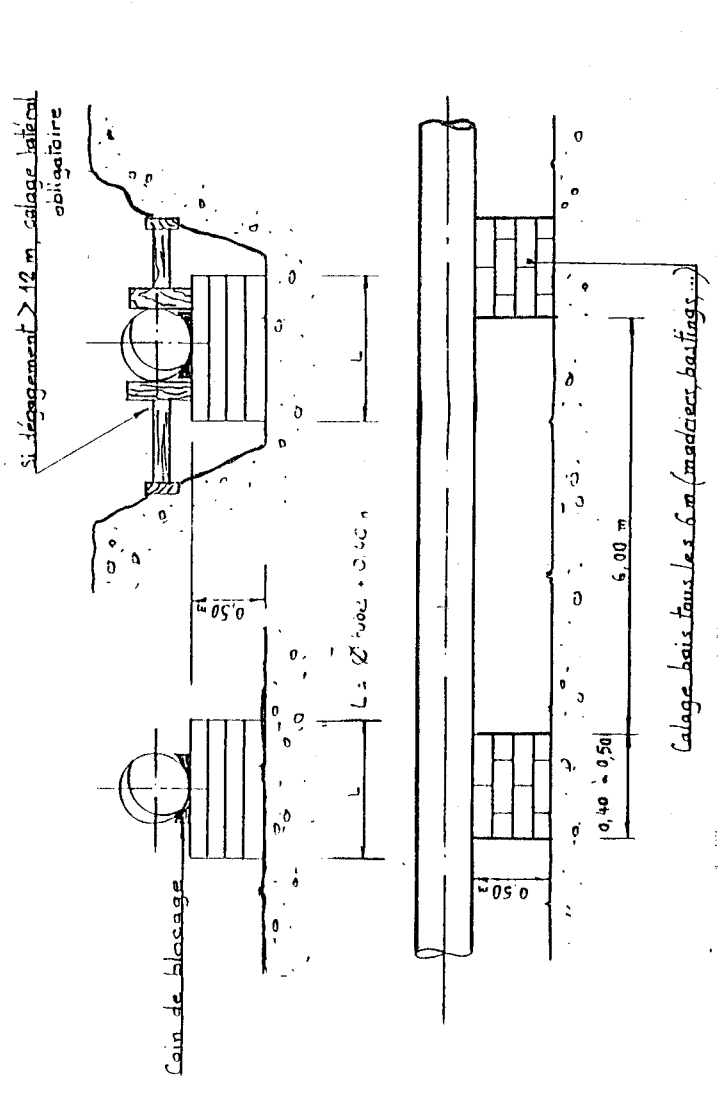
- 5° Protection du câble**
Dès que le câble est dégagé, il est protégé par des goulottes ou demi coquilles, fixées sur la conduite, faisant l'objet d'un dispositif de soutènement.

- 6° Recollement du câble**
Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la position réelle du câble devra être relevée en plan et en profil et reportée sur le croquis établi avant le démarrage des travaux (PB/PL 39).

- 7° Mise à nu de la conduite**
Voir plan de calage ci-joint.



7. Mise à nu de la conduite
Conforme aux détails ci-dessous.



| | | | |
|---|----------|--|-----|
| 3 | 23.02.98 | Ajouté 7ème remarque des descriptions des opérations | RAI |
| 2 | 5.6.98 | Mis à jour | DP |
| 1 | 10.12.92 | Changement de titre et de Numéro | JLM |
| 0 | 18.02.91 | ETABLISSEMENT DU PLAN | JLM |

| | | |
|--------------|-------------|-------------------|
| 515 748 | Format | Anciens Numéros |
| RAI 1.02.369 | Format | Anciens Numéros |
| Ing. | Désignation | Ing. Dessin Etude |
| DP | Désignation | Dessin Etude |
| JLM | Désignation | Dessin Etude |

| | | | |
|---|----------|--|-----|
| 3 | 23.02.98 | Ajouté 7ème remarque des descriptions des opérations | RAI |
|---|----------|--|-----|

**TERRASSEMENT POUR
DEGAGEMENT DE PIPELINES
34" + 24" + 40"**

| | | | | | |
|----------------|------|--------------|--------------|--------|--------|
| Objet | PB | Installation | Genre | Numero | Indice |
| Dossier | Tube | Echelles | Installation | PL | 47 |
| Classification | | | | | |
| Destin. | | | | | |

SPSE
SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN
195 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, NEUILLY/SEINE 92521
DIRECTION TECHNIQUE
B.P. 14 13771 FOSMIER CEDEX